



Quel vote doit-on appliquer?

Par **isabelle59118**, le **06/11/2010** à **11:15**

Bonjour, nous (61 copropriétaires) vendons trois parcelles (2 d'espaces verts et une avec un local collectif résidentiel) Le futur acquéreur voudrait agrandir le local et construire un garage.On nous demande de voter à la majorité absolue (2/3 des voix). Les deux copropriétaires mitoyens demandent un vote à l'unanimité qui a raison? Dans la convocation de l'A G Extraordinaire il n' y a pas de notification du nouveau cahier des charges ni de nouveau règlement de copropriété Ma question est la suivante doit-on vraiment voter à l'unanimité et sans les documents (règlement et charges? D'avance,je vous remercie pour vos réponses.